

G00gle et les droits de l'humain et des Citoyen.ne.s

1. [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
2. [Convention européenne des droits de l'homme](#)

Grandes Entreprises d'Internet (GNI)

Les grandes entreprises de l'Internet ne sont peut-être que des mots et des images sur un écran la plupart du temps, mais ce sont aussi de vraies entreprises qui emploient des gens et interagissent avec le monde sur une base quotidienne. Et, comme dans le cas de la plupart des conglomérats multinationaux en proie au profit, ils ne traitent pas toujours aussi bien les êtres humains (comme, par exemple, lorsqu'ils donnent vos données à un gouvernement qui essaie de vous emprisonner ou de vous tuer). Qu'est-ce qu'ils font de mal ?

Le [Global Network Initiative](#) (GNI), un consortium mixte qui comprend Google, Microsoft et Yahoo, avait de publier son rapport annuel 2011 ([PDF](#)), qui présente les résultats des trois entreprises en matière de droits de l'homme et de liberté d'expression.

Malheureusement, le piège dans le rapport est que les conclusions complètes ne seront pas publiées avant 2013 ([ICI](#)), mais le rapport explique en détail comment les vérificateurs externes se voient accorder un accès sans précédent aux trois rouages internes. Selon le rapport, les trois entreprises doivent s'engager plus directement avec les groupes de défense des droits de l'homme et examiner de plus près les fournisseurs.

Au fur et à mesure que ces choses se passent, les conclusions du rapport sont cachées dans un jargon juridique dense. L'initiative Global Network Initiative, qui a été fondée en 2008 et qui comprend de grands noms comme le [Berkman Center for Internet and Society](#), l'[Église de Suède](#) et [Human Rights Watch](#), surveille les politiques et les procédures des entreprises de technologie lorsqu'elles traitent les demandes du gouvernement concernant la liberté d'expression et la protection de la vie privée. Bien que cette préoccupation soit principalement associée dans l'esprit du public à des gouvernements répressifs comme la Chine et l'Iran, une grande partie du texte du rapport traite des enquêtes - principalement en matière de droit d'auteur - menées à l'instigation du gouvernement américain.

Google, le droit de l'Homme et le droit à l'oubli

La Cour de justice de l'Union européenne a jugé qu'un opérateur de moteur de recherche sur Internet est responsable du traitement qu'il effectue des données à caractère personnel qui apparaissent sur des pages web publiées par des tiers, tout en maintenant un droit d'effacement.

Google Spain SL, Google Inc. contre Agencia Española de Protección de Datos, Mario Costeja González (2014) est une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Elle a jugé qu'un opérateur de moteur de recherche sur Internet est responsable du traitement qu'il effectue des informations personnelles qui figurent sur des pages Web publiées par des tiers.

Le résultat de la décision est qu'un moteur de recherche sur Internet doit tenir compte des demandes de personnes qui souhaitent supprimer les liens vers des pages Web librement accessibles résultant d'une recherche sur leur nom. Les motifs de révocation comprennent les cas où le ou les résultats de la recherche " semblent inadéquats, non pertinents, non pertinents ou non pertinents ou excessifs compte tenu du temps écoulé ".[5]:92 Si le moteur de recherche rejette la demande, la personne peut demander aux autorités compétentes d'examiner l'affaire. Sous certaines conditions, le moteur de recherche peut être ordonné de supprimer les liens des résultats de recherche.

La décision a été revendiquée comme un prétendu droit à l'oubli, bien que la Cour n'ait pas explicitement accordé un tel droit, dépendant plutôt des droits de la personne concernée découlant de l'article 7 (respect de la vie privée et familiale) et de l'article 8 (protection des données à caractère personnel) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le résultat de la décision est qu'un moteur de recherche sur Internet doit tenir compte des demandes de personnes qui souhaitent supprimer les liens vers des pages Web librement accessibles résultant d'une recherche sur leur nom. Les motifs de révocation comprennent les cas où le ou les résultats de la recherche " paraissent inadéquats, non pertinents, non pertinents ou non pertinents ou excessifs au vu du temps écoulé ". Si le moteur de recherche rejette la demande, la personne peut demander aux autorités compétentes d'examiner le cas. Sous certaines conditions, le moteur de recherche peut être ordonné de supprimer les liens des résultats de recherche.

La décision a été revendiquée comme un prétendu droit à l'oubli, bien que la Cour n'ait pas explicitement accordé un tel droit, dépendant plutôt des droits de la personne concernée découlant de l'article 7 (respect de la vie privée et familiale) et de l'article 8 (protection des données à caractère personnel) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.[6]

Le règlement général sur la protection des données a été proposé pour inclure un droit à l'oubli, mais entre le projet et la version finale, ce droit a été changé en un droit de demander l'effacement pour une série de raisons spécifiques.

source : [Wikipedia](#), *Google Spain v AEPD and Mario Costeja González*

Le 7 février 2015, le Times a rapporté que la présidente du Groupe de travail Article 29, Isabelle Falque-Pierrotin (fr), a averti Google qu'il fait face à des poursuites judiciaires s'il ne tient pas compte de ses avertissements sur la manière dont Google fait respecter la décision. Le groupe de travail souhaite que Google cesse de notifier les éditeurs et supprime ses liens dans le monde entier (source [Times](#))

Google s'attaque à l'universalité des droits !

communiqué de la ligue des droits de l'Homme, 04.08.2015

La Ligue des droits de l'Homme a approuvé la décision prise en 2014 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de protéger les citoyens résidents en demandant aux opérateurs de l'Internet de mettre en œuvre le droit à un déréférencement des informations personnelles figurant dans leur base de données accessibles par les moteurs de recherche. Pour l'application de cette décision, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a demandé à Google de faire les déréférencements pour l'ensemble des recherches possibles pour les internautes. En effet,

toute personne peut faire une recherche partout dans le monde en utilisant n'importe quel nom de domaine (google.fr aussi bien que google.de ou google.com...). Or Google ne veut déréférencer que pour les requêtes venant des moteurs dits « européens » (.fr, .de, .it, .nl...).

S'attaquant avec l'aplomb d'une entreprise toute-puissante à l'universalité des droits, Google réplique à la demande de la Cnil, en affirmant que « si le droit à l'oubli est désormais la norme en Europe, ce n'est pas le cas dans le monde entier. Il existe d'innombrables cas dans lesquels ce qui est illégal dans un pays ne l'est pas dans un autre. Cette approche représente un nivèlement par le bas : au final, Internet serait seulement aussi libre que l'endroit le moins libre du monde ». Ainsi, pour Google, le fait de déréférencer une information individuelle mise en ligne ne serait qu'une atteinte à la liberté.

source : [Ldh](#)

G00gle utilise et vend ton nom

Dans certaines juridictions américaines, l'utilisation du nom d'une personne comme mot-clé sous Google AdWords à des fins publicitaires ou commerciales sans le consentement de la personne¹⁸ a soulevé certaines préoccupations en matière de protection de la vie privée.¹⁹

Les lois sur le droit à la vie privée et le contenu des médias sociaux ont été examinées et promulguées dans plusieurs États, comme la loi californienne sur l'effacement en ligne, qui protège les mineurs contre l'abandon d'une piste numérique. Toutefois, les États-Unis sont encore loin derrière les pays de l'Union européenne en matière de protection de la vie privée en ligne. Par exemple, l'arrêt "droit à l'oubli" de la Cour de justice de l'UE protège à la fois les adultes et les mineurs.²⁰

Le 11 mars 2015, Intelligence Squared US, une organisation qui organise des débats à la Oxford, a organisé un événement centré sur la question : " Les États-Unis devraient-ils adopter le " Droit d'être oublié " en ligne ? Le camp contre la motion a gagné avec une majorité de 56 % des votants.

source : [wikipedia](#), Right to Privacy.

G00gle aide à tuer ?

"Nous travaillons pour Google. Notre employeur ne devrait pas être dans le business de la guerre"

Dans cette [lettre ouverte](#) au PDG de Google, plus de 3 000 employés ont exhorté l'entreprise à ne pas travailler sur un " moteur de surveillance de l'IA " du Pentagone utilisé pour la guerre des drones.

"We request that you cancel this project immediately"

source : [The Guardian](#), Thu 5 Apr 2018 10.49 BST First published on Wed 4 Apr 2018

Plus de 3 100 employés ont invoqué le slogan maintenant abandonné "don't be Evil" dans un appel demandant que l'entreprise ne permette pas que sa technologie d'intelligence artificielle soit utilisée pour améliorer les capacités de ciblage de la flotte de drones mortels des États-Unis. Le projet Maven de Google est un moteur de surveillance de l'IA qui utilise des images capturées par les véhicules

aériens sans pilote des forces armées américaines pour détecter et suivre des objets tels que des véhicules, tout en passant au peigne fin, en organisant et en transmettant les données traitées au Pentagone.

Pages liées

- [quitter-google](#)
- [G00gle sait tout de vous](#)
- [Lettre aux responsables Locaux](#)
- [tracking](#)
- [google-censure](#)

From:
<https://wiki.kaouenn-norz.fr/> - **Kaouenn-norz**

Permanent link:
https://wiki.kaouenn-norz.fr/hors_les_murs:no-g00gle:g00gle:google-vs-droits-de-l-homme

Last update: **2021/05/28 13:52**

